

**MAIRIE**  
*4, place de l'Eglise*  
**87510 SAINT-GENCE**  
Tél. : 05-55-75-86-05  
Fax : 05-55-08-09-87  
Mail : [mairie.saintgence@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintgence@wanadoo.fr)

Astreinte des élus : 06-33-98-31-57 (en dehors des heures ouvrables)

## Heures d'ouverture

Lundi	9h à 12h	13h30 à 18h
Mardi	9h à 12h	13h30 à 18h
Mercredi	9h à 12h	
Jeudi	9h à 12h	13h30 à 18h
Vendredi	9h à 12h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h	

# 2008

n° 5

# BULLETIN MUNICIPAL

imprimé en mairie, le 10 décembre 2008

# SOMMAIRE

<b>Le mot du Maire</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du</b>	<b>5</b>
<b>Informations municipales</b>	<b>14</b>
Cérémonie des voeux	14
Colis des Aînés	14
Maisons illuminées	14
Liste électorale	14
Assainissement La Châtre	14
Théâtre à Saint-Gence	15
Ecrivain public (problèmes administratifs, dossiers ...)	15
SEHV	16
Plan départemental d'intervention et viabilité hivernale	17
<b>Revue de presse</b>	<b>18</b>
<b>Vie de Saint-Gence</b>	<b>19</b>
Ecole de foot de la Glane	20
Club des Aînés	21
En K'Danse	22
SGAPE	23
Gym Club	24
Tonic Seniors	25
Saint-Gence Athlé	26
ESSAGE	27
Chorale Melodia	28

## LE MOT DU MAIRE

Tout d'abord en cette fin d'année, permettez moi de faire un rapide point d'étape sur les réalisations 2008 avant de vous présenter les grandes lignes du programme de l'équipe municipale pour l'exercice 2009.

Avec le début des travaux de construction de la nouvelle école maternelle, l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, la poursuite du processus de professionnalisation du personnel communal (restauration, hygiène et sécurité) nous avons déjà bien engagé, les actions en direction de nos jeunes générations.

L'amélioration du cadre de vie a aussi retenu toute l'attention de la nouvelle municipalité, avec la réalisation de la première tranche de l'assainissement collectif du secteur de la Châtre qui vient d'être réceptionné et autorise dès maintenant le raccordement des habitants du village.

Au niveau du développement des services à la population, le conseil a fortement contribué au renforcement des liens de vie et de solidarité avec la création à la mairie depuis novembre, de permanences régulières de l'assistante sociale les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois et la mise en place tous les jeudis après midi d'ateliers en direction des personnes âgées.

A l'occasion de la construction de nouveaux logements à Senon la municipalité s'est attachée à faire en sorte que toutes les demandes émanant des habitants de Saint Gence soient satisfaites par l'Office Public d'HLM de Limoges. Ainsi quatre appartements sur onze sont occupés par des jeunes de la commune, démontrant ainsi la pertinence de telles réalisations.

Parallèlement la volonté de s'engager dans un soutien en direction des forces vives de la communes que sont les associations, a fait l'objet d'un travail approfondi de la commission vie associative se concrétisant en septembre par la mise à disposition de celles-ci d'une plaquette d'aide pour leur fonctionnement au quotidien et d'un dossier facilitant leur demande de subventions communales.

L'excellente collaboration avec les services voirie de l'agglomération de Limoges a permis d'une part d'équiper nos équipes communales de matériel performant notamment pour les opérations de fauchage des abords de voirie, de les faire bénéficier de formations appropriées à leurs activités quotidiennes et de résoudre rapidement des problèmes anciens liés aux difficultés d'évacuation des eaux pluviales pour des habitations du Theil et du Boschaudérier.

Nous avons poursuivi la mise en valeur et la pérennisation du petit patrimoine bâti de la commune avec le début des travaux d'aménagement des espaces communaux aux abords du lavoir de Senon et la réhabilitation des réseaux de distribution du répartiteur d'eau de ce même village.

Avec la mise en place de la fête de la musique et la réalisation du feu de la Saint Jean, la municipalité a souhaité contribuer activement à l'impulsion d'activités nouvelles rassemblant le plus largement possible la population sur des valeurs de partage et de convivialité.

Enfin poursuivant l'action déjà engagée au niveau de l'amélioration du cadre de vie des habitants (premier prix départemental et deuxième prix régional du fleurissement en 2008), la commune va dès cette fin année commencer la concrétisation de cette volonté d'embellissement au niveau des villages par la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de Noël.

En préambule à la présentation du programme de réalisations 2009, je vous adresse au nom de la municipalité nos meilleurs voeux de santé, bonheur et prospérité pour vous mêmes et tous vos proches.

Cette nouvelle année lourde en charges d'investissement pour la commune s'annonce dans un contexte économique et social particulièrement difficile où expérience, dialogue, solidarité et dynamisme sont plus que jamais d'actualité.

La construction de la première phase de la nouvelle école maternelle devrait s'achever fin 2009 et la deuxième tranche de l'assainissement collectif du secteur de la Châtre se réaliser au cours de l'été prochain.

Les travaux de voirie se poursuivront sur la base du programme décidé lors du conseil municipal de septembre avec la volonté de réaliser des abris bus pour nos jeunes scolaires au bourg avec sécurisation des accès au secteur des écoles.

L'aménagement du «chemin des poussettes» (éclairage, évacuation des eaux et bitumage) sera réalisé si le temps le permet dès le printemps.

Cette même période devrait voir le débute de la mise en place du parcours santé au niveau de la forêt Lenfant offrant ainsi aux scolaires et sportifs un domaine d'activités physiques agréable.

L'amélioration du cadre de vie des habitants sera volontairement orientée cette année en direction des villages par le lancement des premières opérations d'aménagements et de fleurissement des espaces publics au sein de ceux-ci en concertation étroite avec les attentes de la population.

Parallèlement les actions de réhabilitation du petit patrimoine bâti continueront sur Senon avec préparation de nouveaux projets sur d'autres sites pour l'année 2010.

Les démarches entreprises pour la réalisation d'un gymnase intercommunal se poursuivront avec la recherche de partenariats nouveaux pour compléter les appuis au financement actuellement insuffisants pour permettre un engagement des communes sur ce projet.

Enfin à la rentrée de septembre 2009, la municipalité souhaite concrétiser sa volonté d'associer les ados à la vie communale sous les formes la plus appropriées à leurs attentes.

Nous ne manquerons pas tout au long de cette nouvelle année de vous informer et de vous associer à cette poursuite du développement raisonné et maîtrisé de Saint Gence.

Dans l'attente, bonnes fêtes de Noël.  
Cordialement.

Alain Delhoume

## Réunion du conseil municipal du 28 novembre 2008

### Présents :

Alain Delhoume, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Véronique Barinotto, Joëlle Duqueyroix, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Patricia Lansade, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud.

### Absents excusés :

Séverine Desbourdelle (pouvoir à Serge Roux).  
Sophie Raymondaut (pouvoir à Patricia Lansade).  
Rémy Goursaud (pouvoir à Jean-Paul Gadaud)  
Sylvie Tête-Léonard (pouvoir à Véronique Barinotto)

### Etude sur le patrimoine de la commune.

En début de réunion, Amandine Laplagne étudiante en licence de « valorisation du patrimoine rural », IUP de Valorisation du Patrimoine Rural et Aménagement du Territoire, présente le travail qu'elle a réalisé dans le cadre de ses études sur le patrimoine de la commune.

Le document et le Cd-rom qui ont été élaborés sont de très grande qualité et peuvent être consultés à la mairie.

Ils présentent le patrimoine remarquable de la commune au fur et à mesure des différentes phases d'habitation depuis le néolithique jusqu'à nos jours.

Cette étude peut servir de base à une action sur la mise en valeur de ce patrimoine (intégration dans les chemins de randonnée, appui aux propriétaires pour financer la valorisation du bâti). Un contact sera pris avec les enseignants pour envisager une suite plus opérationnelle de l'étude.

Les principaux éléments de cette étude seront mis sur le site de la commune.

### 1. Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 13 juin et 19 septembre.

Les comptes-rendus qui ont été transmis à chaque membre du conseil sont approuvés à l'unanimité sans modification.

### 2. Comptes-rendus des Commissions

#### Voirie

La réunion s'est déroulée le 11 octobre.  
Programme proposé pour les travaux 2009 :

Travaux en régie : des dossiers vont être préparés avec les employés pour chiffrer les dépenses des travaux réalisés en régie :

- « Chemin des poussettes » (éclairage, bitumage, évacuation des eaux pluviales : coût environ 1500 €) ;
- Aménagement du parcours santé, pose des différents appareils ;
- Aménagement des trottoirs rue Saint-Eloi, côté pharmacie ;
- Garage municipal : réhabilitation de la partie arrière ;
- Achèvement de l'isolation du local de rangement des associations sportives.

A noter que les travaux de restauration de l'allée des Charriers n'ont pas été réalisés correctement. Des reprises sont prévues.

#### Sécurité routière en liaison avec l'agglomération.

Les pistes suivantes ont été évoquées :

- Zone 30 km/h au centre bourg ;
- Zones à 50 km/h dans certains villages mais en laissant les priorités à droite ;
- Remise aux normes de la limitation du tonnage entre le rond point des Ciréjeaux et La Châtre ;
- Sécurisation des secteurs étroits ;
- Installation de panneaux « stop » sur les voies communales qui débouchent sur une route départementale.

La commission fera des propositions définitives à l'occasion du prochain conseil en chiffrant les coûts liés à ces aménagements.

### Installation d'abris bus dans le bourg

Il faut au minimum 9 enfants de manière permanente et pérenne pour justifier l'installation d'un abri bus. L'agglomération devrait prendre en charge l'installation d'un abri bus à la sortie du « chemin des poussettes » et un autre vers le carrefour entre la RD 28 et la route du Rabaud.

### Eclairage public

Les réseaux appartiennent aux communes regroupées au sein du S.E.H.V. (Syndicat Energie Haute-Vienne) dont le fonctionnement est financé en partie par un complément perçu sur les factures d'électricité.

Le syndicat peut participer au financement des extensions de réseaux à hauteur de 50% et à celui des effacements de réseaux. Une demande d'étude d'effacement des réseaux pourra être envisagée sur Senon ou Les Charriers (la commune finance 50% sur le réseau télécom et de 30% à 40% sur les lampadaires).

Des renforcements de réseaux sont intervenus sur Saint-Gence :

- en 2007 : sur le village du Theil,
- en 2008 : sur le village des Monts, suite à l'intervention de la municipalité.

Le montant du contrat entretien de l'éclairage public s'élève à 11 300 €. La solution d'un contrat passé directement avec une société prestataire a été expertisée. Mais le contrat avec le SEHV présente certains avantages dans les modalités pratiques qui justifient qu'on le maintienne.

En matière d'économies d'énergie, sur les 430 lampes installées sur le territoire communal, il reste 161 lampes au mercure. Ces lampes devraient être changées pour des lampes au sodium qui consomment moins. Cependant, le remplacement de l'ensemble des 161 lampes coûterait 16 000 € et ne deviendrait rentable qu'au bout de 7 ans. En outre, le changement de lampes rend nécessaire le changement de certains supports. En conséquence, il est

convenu que le remplacement se fera au fur et à mesure des pannes constatées.

Les réglages de la programmation de l'éclairage public ont été réalisés sur le lotissement de la Gagnerie.

Après récupération de matériels, des nouveaux points lumineux seront installés dans les endroits prioritaires en matière de sécurité et à condition que le réseau d'éclairage public soit déjà installé :

- Chemin de Maisonneuve ;
- Les Francines ;
- Arrêt bus à côté du transformateur des Francines ;
- La Ribière du Theil ;
- Le Theil ;
- La Celle ;
- Allée du lavoir de Senon.

### Illuminations de Noël

Elles sont installées début décembre. Des décors avec le nom du village, réalisés par les employés communaux, sont mis en place dans une première série de 3 ou 4 villages.

### Aménagements des villages

En 2009, des réunions avec la population seront organisées dans les principaux villages pour envisager des travaux d'aménagement ou d'embellissement.

Une première rencontre pour les habitants de Senon sera organisée à la salle polyvalente le 6 février 2009 à 20 h. Les prochaines se dérouleront au cours de l'année 2009 pour les autres villages.

Un prix du plus beau village fleuri pourrait être proposé afin d'inciter les habitants à une participation encore plus importante.

### Autres travaux

Des devis ont été demandés pour des réhabilitations de toitures (école, ancienne maison de l'instituteur, mairie).

SIVU (syndicat à vocation unique entre Veyrac et Saint-Gence pour la voirie)

Sa dissolution sera effective au 31 décembre 2008. Le Conseil adopte une délibération en ce sens. Après la

dissolution de ce syndicat, ses actifs seront partagés entre les deux communes.

Limoges-Métropole devrait équiper nos 3 communes (Peyrilhac, Saint-Gence, Veyrac) d'un nouveau tractopelle.

Les derniers achats d'épandeurs sel/sable pour traiter la neige ont été réalisés.

Avec l'acquisition d'une lame de déneigement, il est possible d'établir un plan de déneigement sur les routes communales avec priorité donnée aux circuits scolaires. (voir en Infos le plan départemental de déneigement).

La faisabilité d'installation de bacs à sel sur les points stratégiques de nos routes communales sera examinée.

#### Achat de véhicules

Un véhicule C15 d'occasion a été acheté pour remplacer l'actuel véhicule qui n'est plus en état de rouler.

En outre, un petit camion (autour de 10 000 €) sera acheté en 2009 pour remplacer celui qui a été volé.

Le travail en commun avec les communes de Veyrac et Peyrilhac pour le fauchage s'est révélé très positif (gain de temps, meilleure sécurité). Il pourra se poursuivre sur d'autres types d'activités.

### **Urbanisme**

#### Parcours de santé

Après consultation de plusieurs entreprises, c'est le moins disant (Société Rondino) qui a été retenu pour nous fournir les divers ateliers (agrès, signalétique ...) qui jalonneront le parcours santé. Le coût se monte à 9 560 €

L'installation sera faite par le personnel communal.

#### Assainissement

Les habitations dont les assainissements individuels n'ont pas été vérifiés lors du passage du SPANC (Service Pour l'Assainissement Non Collectif) seront recensées. Il est demandé aux propriétaires de se manifester auprès de la mairie pour bénéficier de la gratuité de la première visite de contrôle.

En ce qui concerne les mises en demeure qui ont été adressées aux propriétaires d'installations non conformes à la suite de la première visite, peu de travaux ont été réalisés. Une dernière relance va être faite avec obligation de commencer la mise aux normes sous 3 mois, sauf pour les villages où des projets d'assainissement collectif sont programmés (La Châtre, Les Monts).

Il est conseillé aux habitants de prendre contact avec les services du SPANC avant de commencer des travaux.

#### La Châtre

L'installation d'assainissement collectif a été « réceptionnée ». Le raccordement est maintenant obligatoire et doit intervenir dans les 2 ans. Le règlement de la redevance de raccordement est possible sur 5 ans (le coût est de l'ordre de 1460 €).

Le Conseil souhaite que les raccordements se fassent le plus vite possible.

Il faut se rapprocher des services de l'agglomération pour les aspects techniques (voir en Infos). L'ancien système d'assainissement doit être mis hors d'état de fonctionnement.

#### La maternelle

La construction se déroule selon le planning prévu. Le dernier lot, menuiserie serrurerie, a été attribué au mieux disant (entreprise Rebeyrolle).

#### Réception des HLM de Senon

Elle s'est déroulée dans la matinée du 28 novembre. Le travail réalisé par les employés communaux dans le cadre de l'aménagement de la partie arrière (accès, places de stationnement) a été très apprécié.

Quatre logements ont été attribués à des jeunes de la commune.

### **Communication**

Le projet de la nouvelle couverture du bulletin est présenté au Conseil.

La commission a défini les publics « cibles » (famille, enfants, anciens du village, nouveaux habitants) qui ont chacun des attentes différentes. Elle a retenu les valeurs qu'elle voulait faire

partager : bannir la cité dortoir, valoriser la qualité de l'espace naturel, mettre en avant le dynamisme, la jeunesse, positionner la mairie comme la maison commune et rester sur un message simple : Saint-Gence Le Bulletin, en rappelant les bases de notre logo.

Le conseil valide cette proposition.

Après consultation de plusieurs devis pour l'impression de 9000 couvertures, c'est l'entreprise GDS qui est retenue (coût 1400 €).

Les annonceurs ont répondu favorablement à notre appel.

### Cérémonies

Le Conseil se félicite de la bonne organisation des diverses manifestations et notamment la pose de la première pierre de l'école maternelle.

Le 29 novembre, ont été remis les récompenses aux lauréats du fleurissement des maisons, ainsi que le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) aux 3 employés communaux reçus à cet examen (conduite d'engins). Le Conseil félicite tous ceux qui participent à l'embellissement de la commune. Il tient particulièrement à souligner la qualité du travail des employés communaux qui ont permis à la commune d'avoir le premier prix départemental et le deuxième prix régional dans sa catégorie. Il souligne notamment l'effort qui est fait en matière de développement durable en privilégiant l'utilisation de plantes vivaces nécessitant moins d'arrosage et en limitant l'usage de pesticides et d'herbicides.

Il convient désormais d'organiser la cérémonie des vœux du 3 janvier à 18 h, à laquelle tous les habitants de la commune sont conviés. Une projection de photos et de petits films accompagnera la présentation des réalisations 2008 et des projets 2009.

A cette occasion, la médaille d'or communale des élus sera remise à Roger Mérigaud.

### **Affaires sociales**

### Le repas des aînés

Il sera réalisé comme en 2007 par "Un Chef chez Vous" du Theil.

Les colis seront distribués le 20 décembre dans la matinée.

Le Conseil remercie les enfants de la maternelle qui ont réalisé les cartes qui accompagneront les colis.

Un petit cadeau (un répertoire de poche) sera remis aux participants au repas.

### L'Assistante sociale

Mme Bancquart a commencé les permanences à la mairie de Saint-Gence les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 14 à 16 h. L'accès se fait par l'entrée côté rue Anatole France.

Pour les demandes de subventions des associations caritatives, la commission propose au Conseil de privilégier celles qui ont un représentant sur la commune.

### L'Association « Les Jeunes d'Antan »

Les ateliers des jeudis après-midi fonctionnent toujours bien malgré des problèmes de transports qui restent difficiles à régler.

Il faut voir la possibilité de faire remonter cette question auprès du Conseil Général et de l'agglomération. Il est rappelé que les personnes reconnues handicapées peuvent bénéficier des transports adaptés de l'agglomération à condition de respecter les modalités d'inscription.

### Instance de coordination

Le déficit de gestion serait de l'ordre de 4000 € ce qui nécessite de revoir les frais de gestion.

### CLIC

Une exposition sur l'habitat en faveur des personnes âgées se déroulera les 26, 27 et 28 mars à Peyrilhac. Cette structure connaît également des difficultés pour équilibrer son budget.

A noter la création d'un réseau des professionnels de santé pour gérer les difficultés liées aux retours à domicile



après sorties des établissements hospitaliers.

#### Maison de retraite

Le budget est serré avec des dépenses en hausse qui nécessitent des décisions modificatives.

Le projet de la création d'une unité Alzheimer de 22 personnes à l'horizon 2011 a été présenté. Cela nécessite la construction d'un bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> relié à l'actuel (coût : environ 3 millions d'euros).

#### **Affaires scolaires**

##### Maternelle : 93 élèves pour 4 classes

Aide personnalisée : elle concerne la moyenne section le matin avant les cours et la grande section le soir après les cours. Elle est orientée vers le traitement des difficultés de langage. Mais il ne faut pas oublier que ce travail est fait au quotidien dans les classes.

Parmi les actions proposées aux enfants en 2009, il faut noter un travail de découverte autour de la forêt Lenfant.

Des aménagements ont été souhaités pour la fête de Noël en direction des enfants de la maternelle avec un goûter le matin et une remise personnalisée des cadeaux par le père Noël.

Des modifications plus importantes sont demandées pour 2009 mais nécessitent une réflexion plus poussée de la part de la commission.

##### Ecole primaire : 131 élèves pour 6 classes

Le Conseil souhaite la bienvenue à la nouvelle maîtresse Géraldine Capuano.

L'aide personnalisée se déroule le matin avant les cours et concerne 15 enfants.

Le Conseil s'associe aux actions, dénonçant la suppression des RASED (Réseau d'Aide au Soutien aux Elèves en Difficulté). Dix-huit élèves étaient concernés sur l'école de Saint-Gence.

Les ateliers organisés à la garderie donnent satisfaction.

Un projet de 3 jours de classe de découverte à Eymoutiers les 18, 19 et 20 mai est présenté.

#### Transports scolaires

Le Conseil a du intervenir à plusieurs reprises pour traiter les problèmes des transports scolaires. Il regrette la mauvaise communication du Conseil Général et le manque de concertation avec la municipalité.

#### Service minimum d'accueil

Le Conseil se félicite de voir que la position de la municipalité a été bien comprise (seulement 11 enfants présents le jour de la grève). Il semble que l'Etat envisage d'assouplir un peu ce dispositif.

Le Conseil se montre également inquiet sur les tentatives de remettre en cause la scolarisation des enfants de – 3ans en faisant supporter les coûts par les familles et les communes.

Une visite de l'école sera organisée un samedi matin pour les membres du Conseil.

A noter que 2 employées du restaurant scolaire ont suivi une formation avec une diététicienne.

#### **Commission finances**

##### Tarifs 2009

Location de la salle Polyvalente :

Résidents commune : 180 €+2,5%

Hors commune : 320 €+ 3%

Supplément pour journée du lendemain :

Résidents commune : 43 €+3%

Hors commune : 67 €+ 3%

Location salle annexe :

Résidents commune : 54 €+2%

Hors commune : 72 €+ 2,5%

Location couverts (par personne) :

1,07 €+2%

Forfait matériel de cuisine par personne : 0,20 €+2%

La commission propose d'établir sur les tarifs de location une réduction de 50%

pour une location en semaine. Ce point n'était pas prévu jusque là. Cela doit aussi permettre de valoriser des salles mises à la disposition des associations.

Participation aux séjours de vacances :

Augmentation de 2% soit :

7,65€/ jour pour un QF inférieur à 5687 ;

5,51€ / jour pour un QF compris entre 5687 et 11344 ;

4,61€ / jour pour un QF compris entre 11344 et 25 195.

L'indice des fermages augmente de +2,84%.

Pour les loyers la progression de l'indice de référence est de 2,95%.

### Exécution du budget 2008

Budget général

Partie fonctionnement :

Le montant des dépenses devrait être supérieur de 33 000 € par rapport au budget initial. Cela résulte pour 21 000 € de l'augmentation de notre participation au SIEPEA.

Pour les recettes, l'augmentation par rapport au budget initial est estimée à 135 000 € Elle résulte d'une augmentation de la participation de l'agglomération de 142 000 €(transfert de compétence).

Le budget va donc dégager un excédent de 168 000 €contre 66 000 €de prévus dans le budget primitif.

Le tableau qui présente la situation budgétaire et les ajustements qui serviront à faire la décision modificative est adopté par le Conseil.

Partie investissement :

Les dépenses budgétées sont en hausse d'environ 48 000 € Cela correspond notamment à une réévaluation du coût de construction de l'école maternelle en y réintégrant toutes les dépenses y compris la maîtrise d'œuvre (+ 54 000 €).

Les recettes, y compris le virement de la section de fonctionnement, assurent l'équilibre avec un recours à l'emprunt de 463 700 €

Le budget d'investissement tient compte des opérations dans leur ensemble, certaines seront réalisées sur 2 ans (exemple l'école). Ainsi, il y aura des reports sur le budget 2009.

En ce qui concerne la trésorerie, il convient de donner les priorités suivantes :

- outre les dépenses régulières ;
- l'achat de la maison mitoyenne avec la salle polyvalente ;
- le paiement des premières factures de l'école maternelle ;
- le remboursement de la ligne de trésorerie.

Un emprunt de 150 000 €à 250 000 €sera vraisemblablement nécessaire. Une nouvelle consultation est lancée auprès des banques.

Pour le budget d'aide sociale :

Pas de remarques particulières. Il sera équilibré.

Pour le lotissement de La Gagnerie :

Le montant des dépenses s'élève à 721 185 € La valeur des terrains s'élève à 982 575 €dont 140 305 €de terrains déjà vendus. Il reste donc 261 390 €pour les travaux de finition.

Une décision modificative précisera cette situation.

Pour le lotissement du Clos :

Le budget de ce lotissement est clôturé avec un excédent de 74 000 € qui sera intégré dans le budget 2009.

L'ancien tracteur a été vendu à la casse pour 1 800 €

### Elaboration du budget 2009.

La commission propose de déterminer un certain nombre de lignes budgétaires pour lesquelles la responsabilité de la gestion serait confiée à un agent. Un montant annuel « serré » sera déterminé en concertation avec lui ainsi qu'une programmation du rythme des dépenses. Un contrôle permettra de suivre la consommation.

La mise en place de marchés à bon de commande est toujours d'actualité même s'il n'existe aucune obligation et que de nombreuses communes n'ont toujours pas adopté cette procédure. Des exemples de cahier des charges ont été récupérés. Il convient désormais de déterminer nos consommations.

Sans aller jusqu'à la procédure de marchés publics, il est convenu de refaire des mises en concurrence sur des dépenses dont les volumes annuels sont importants.

Enfin, il est convenu que pour tous les travaux importants réalisés en régie, une estimation préalable des dépenses sera effectuée afin de connaître le coût réel des opérations et séparer au sein d'une même ligne, ce qui relève de dépenses habituelles de ce qui à un caractère exceptionnel.

#### CESU

Deux familles ont demandé la possibilité d'utiliser les CESU (chèque emploi service universel) pour régler leur participation aux frais de la garderie.

Compte tenu des coûts : adhésion, % prélevé (1,5% environ), des envois par chronoposte et du montant financier traité extrêmement faible, il est impossible d'envisager d'accepter les CESU en fonction des actuelles modalités de traitement.

#### Maison à 15 €/jour

La commune vendrait le terrain au prix prévu et subventionnerait le propriétaire à hauteur de 3000 €

Accord du conseil pour le financement de 2 constructions sur le lotissement de la Gagnerie si des habitants de la commune sont intéressés.

#### Un débat d'orientation budgétaire sera organisé en janvier 2009

#### **Gestion de la forêt communale**

Suite à un contact avec l'ONF, une convention pourrait être signée, la vente de coupes de bois compensant les frais de gestion.

Le plan de gestion de la forêt pourrait être proposé au prochain conseil.

#### **PVR (participation voirie et réseaux)**

Il convient d'être très vigilant sur les PVR. D'une manière générale, l'avance des travaux est faite par la commune avec dans certains cas un retour très tardif sur investissement.

En outre, si une parcelle non constructible est intégrée dans une zone de PVR, le coût des travaux liés à la surface de cette parcelle reste à la charge de la commune..

#### **SIEPEA**

Suite à la démission de Serge Roux, pour raisons personnelles, de sa fonction de président, un nouveau bureau, réuni le 26 novembre, a été élu. Saint-Gence a conservé le poste de président avec Bernadette de Angeli.

Actuellement et conformément aux statuts, chaque commune a désigné 2 titulaires et un suppléant. Compte tenu de la charge de travail, des absences pour raisons diverses de certains membres, de la nécessité de désigner des référents pour chaque structure, il semble indispensable de porter la désignation à 2 titulaires et 2 suppléants. Il convient que les conseils des 3 communes prennent une délibération en ce sens afin de modifier les statuts et désignent un quatrième représentant.

Le conseil de Saint-Gence adopte cette délibération et désigne comme membre titulaire Bernadette de Angeli et Séverine Desbourdelle et comme suppléants Serge Roux et Jean Paul Mariaud.

2009 verra l'application de la convention collective pour les salariés du multi-accueil (halte garderie). L'augmentation de la masse salariale va être de l'ordre de 15% soit environ 28 400 € annuels.

Cette augmentation va se traduire automatiquement par une hausse équivalente de la subvention du SIEPEA qui viendra se rajouter aux 42 000 € d'augmentation des dépenses sur 2008, ce qui va conduire à un quasi doublement de la part de la commune sur 2 ans.

### Composition du nouveau bureau SIEPEA

Le 26 novembre 2008, le SIEPEA a élu un nouveau bureau :

Présidente :

Bernadette de Angeli (St Gence)

Trésorière :

Myriam Savi (Peyrilhac)

Secrétaire :

Frédéric Parade (Veyrac)

Vice-Pdts :

Noëlle Laplagne (Veyrac)

Elisabeth Pherivong (Peyrilhac)

Membres :

Séverine Desbourdelle (St Gence)

Serge Roux (St Gence)

Didier Barrat (Peyrilhac)

Jacqueline Naneix (Veyrac)

### **Agglomération Limoges métropole**

A noter sur les principaux points qui nous concernent :

- Le développement de la mutualisation des moyens en matière de voirie. Les 3 communes de notre secteur sont très en avance dans ce domaine.

- Un plan de formation très important qui concerne les employés communaux des services voirie.

- L'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour la collecte des déchets ménagers. L'objectif est de réduire les coûts et de garantir une égalité de traitement entre les communes de même importance. Il n'y aura pas de changement en ce qui concerne Saint-Gence.

- Le ramassage des encombrants pourrait être revu et traité par une entreprise d'insertion.

- Le problème de la réparation de la clôture de la déchèterie de Saint-Gence a de nouveau été évoqué avec le souhait d'avoir en façade un dispositif plus solide.

- Les nouveaux horaires qui étaient en expérimentation sont maintenus et deviennent définitifs.

- La commission compétente se penchera sur un problème détecté dans le domaine de la redevance assainissement sur l'eau potable : la consommation d'eau diminue

(-10%), alors que le volume des eaux usées à traiter augmente.

- Une nouvelle parcelle a été achetée sur la zone artisanale de l'Aqueduc (Peyrilhac) par une entreprise d'installation et d'entretien en génie climatique.

- Participation de Limoges-Métropole au financement de la ligne grande vitesse Tours-Bordeaux qui permettra le lien avec le barreau Poitiers - Limoges. (5,294 M €).

- Pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 : un bureau sera installé sur la technopole Ester pour donner aux usagers toutes les informations sur l'habitat. Un recensement des espaces naturels remarquables de l'agglomération va être réalisé.

- Une opération pour diminuer l'utilisation de pesticide va être lancée. Saint-Gence est candidate pour participer à cette expérimentation.

- Un projet de centrale énergie solaire est à l'étude. Une société "Blue Green Energy" cherche des localisations possibles pour une centrale 60 MW. Cela nécessite 130 ha de panneaux. 15 % de la vente de l'électricité revient au propriétaire. Pour s'intégrer dans ce projet, il faut au moins 500 m<sup>2</sup> de toiture ou 3 ha de terrains.

Une visite de la commune de Saint-Gence est programmée.

### **Téléthon du 6 décembre**

Participation de la Chorale Mélodia.

Match de foot à 7 à Peyrilhac avec les équipes des 2 conseils municipaux.

### **Personnel communal**

Dédée Bouthier a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

### **Projet de gymnase**

Les visites des gymnases de Condat, Boisseuil et Verneuil ont permis d'avoir des idées sur les conceptions possibles de cette structure.

Le coût se situe entre 1,5M et 2M d'€ selon que le projet intègre une salle de type « dojo » ou non. Le montant de l'entretien est estimé annuellement à 15 000 € plus le salaire d'un employé.

Des contacts avec différentes fédérations sportives sont également prévus.

Il a été convenu de travailler sur l'élaboration d'un cahier des charges construit à partir de l'estimation de nos besoins et de l'équipement que l'on projette. Un appui de l'ADAC (Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités) sera sollicité pour affiner la partie programmation.

Cette solution, qui évite de rechercher dès à présent un architecte et donc de créer la structure porteuse du projet, permet aussi de ne pas s'engager financièrement de manière trop importante.

Cependant, il sera nécessaire, pour aller plus loin de définir le lieu d'implantation et les communes réellement partantes sur ce projet.

Une prochaine réunion est prévue le 24 janvier à Saint-Gence afin de finaliser le dossier avec pour objectif de le présenter aux financeurs en février.

### **Questions diverses**

- Le Conseil donne son accord pour que M. Quellenec utilise une salle de la mairie les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois (après-midi) pour aider les usagers dans leurs démarches administratives (écrivain public).

- Etienne Fabre sera le correspondant pour le site extranet de l'agglomération en matière de communication.

- La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 23 janvier à 20 h.

---

The word 'INFOS' is rendered in a large, bold, 3D font. The letters are black with a thick orange shadow or outline, giving them a three-dimensional appearance. The letters are slightly slanted and arranged in a perspective view.



# Cérémonie des Vœux

Elle aura lieu  
**le samedi 03 janvier 2009**  
à partir de 18h00  
à la salle polyvalente de Saint-Gence.

**Tous les habitants de la commune sont invités à partager ce moment de convivialité.**

**A cette occasion, la médaille d'or communale des élus sera remise à Roger Mérigaud.**

## Colis des Aînés

Ils seront distribués par les Conseillers municipaux le samedi 20 décembre à tous les aînés âgés de plus de 70 ans n'ayant pas assisté au repas du 07 décembre offert par la municipalité.

## Concours des maisons illuminées

Les plus belles illuminations de Noël seront récompensées lors de la cérémonie des vœux. Pensez à vous faire inscrire à la mairie. Le jury passera une première fois avant Noël, la seconde fois avant le 1<sup>er</sup> janvier.

## Liste électorale

Les nouveaux arrivants, ainsi que les personnes qui ont déménagé au cours de l'année, sont invités à se présenter à la mairie avant le 31 décembre 2008 afin de procéder à leur inscription sur les listes électorales.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Service national

Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la remise d'une attestation de recensement que le jeune doit

conserver précieusement dans l'attente de sa convocation à la **JAPD** (Journée d'appel de préparation à la défense).

Ils doivent se présenter à la mairie avec le livret de famille.

## Desserte assainissement « La Châtre »

Les travaux d'assainissement du secteur de la Châtre sont désormais achevés et réceptionnés. Ainsi, vous pouvez dès à présent procéder au raccordement des effluents d'eaux usées de votre propriété sur le regard de branchement établi à cet effet.

Il est rappelé, dans le cadre de ce raccordement, que le fonctionnement des ouvrages de prétraitement (bacs à graisses, fosses septiques ou toutes eaux) doit être mis hors service.

La Direction de l'Assainissement Collectif de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole reste à votre disposition.

Pour tous renseignements concernant les modalités techniques de mise en œuvre du raccordement. : 05 55 45 62 27

## Horaires déchetterie

**Mercredi et samedi : 9h00-12h30  
et 14h00-18h00**

# Les Veyracomédiens

nous feront le plaisir de revenir interpréter une pièce de théâtre  
**le samedi 21 février 2009**  
à la salle polyvalente de Saint-Gence.

## Problèmes administratifs, composition de dossier, courriers divers....

Gilles QUELENNEC se met gracieusement à votre disposition.

**Permanence à la mairie de Saint-Gence** (entrée côté rue)  
le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

**Prochaines dates : 15 et 29 janvier – 5 et 19 février – 5 et 19 mars.**

Possibilité de se rendre à votre domicile sur rendez-vous : **05 55 03 82 21**



## Le numéro d'astreinte est le 06-33-98-31-57

### C'est quoi ?

Depuis le 3 mai 2008, le maire et les adjoints de la commune de Saint-Gence assurent un « service d'astreinte téléphonique ». Un numéro de téléphone est à la disposition des habitants de la commune et permet de joindre un élu **en dehors des heures d'ouverture de la mairie.**

### Pourquoi ?

Pour signaler **un évènement mettant en jeu la sécurité des biens ou des personnes** : un accident, un arbre tombé sur la chaussée, une inondation, le réseau électrique endommagé ...  
L'élue peut être joint à toute heure du jour et de la nuit, le week-end et les jours fériés.

Soyez responsable !

Appelez la mairie pendant les heures ouvrables : **05-55-75-86-05**

N'utilisez ce numéro que pour des évènements graves, sinon laissez la ligne libre !

## Le S.E.H.V – Syndicat Energie Haute-Vienne en quelques mots

Créé en 1955, le Syndicat Energie Haute-Vienne est la collectivité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique.

A ce titre, il est autorité concédante et maître d'ouvrage des travaux des réseaux de distribution d'énergie électrique et propriétaire des réseaux HTA, BT et des postes de transformation.



Le SEHV est un syndicat mixte ouvert, et regroupe 6 secteurs, 201 communes, 21 communautés de communes, la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, le Conseil général de la Haute-Vienne.

### Ses Missions

**Les extensions de réseau :** Construction de nouveaux réseaux pour raccorder des particuliers, des entreprises et des collectivités locales.

**Les effacements de réseau :** c'est-à-dire la mise en souterrain des réseaux de distribution électrique

**Les renforcements de réseau :** lorsque la capacité des réseaux est insuffisante pour assurer une desserte normale aux usagers.

**La modernisation et sécurisation des réseaux :** pour résorber le stock de réseaux BT ou fils nus.

### Les missions optionnelles

**Les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.**

**Eclairage public :** réalisation de travaux neufs, maintenance et exploitations des installations pour les communes adhérentes.

**Energies Service Public 87 :** ce service a pour mission la gestion de l'énergie. Il aide les communes à :

- connaître et analyser les consommations et dépenses pour tous les types d'énergies,
- optimiser les contrats de fournitures,
- proposer des actions pour maîtriser les consommations d'énergie,
- mettre en œuvre des projets de productions d'énergies renouvelables,
- faciliter et sécuriser les achats d'énergie soumis à l'obligation de mise en concurrence.



# Plan départemental d'intervention et de viabilité hivernale 2008/2009



Le Conseil général nous a communiqué le plan d'intervention et de viabilité hivernale. En voilà un bref résumé :

## Hierarchisation des voies

Le réseau routier départemental est, en matière de service hivernal, classé en 2 catégories :

### Catégorie 1

Il s'agit de la quasi-totalité des 1058 km de routes principales (grands axes économiques et réseau primaire de désenclavement) sur les 3987 km de voies que compte le réseau de la Haute-Vienne.

La catégorie 1 comprend également quelques routes secondaires à traiter pour un maillage cohérent du traitement des routes principales.

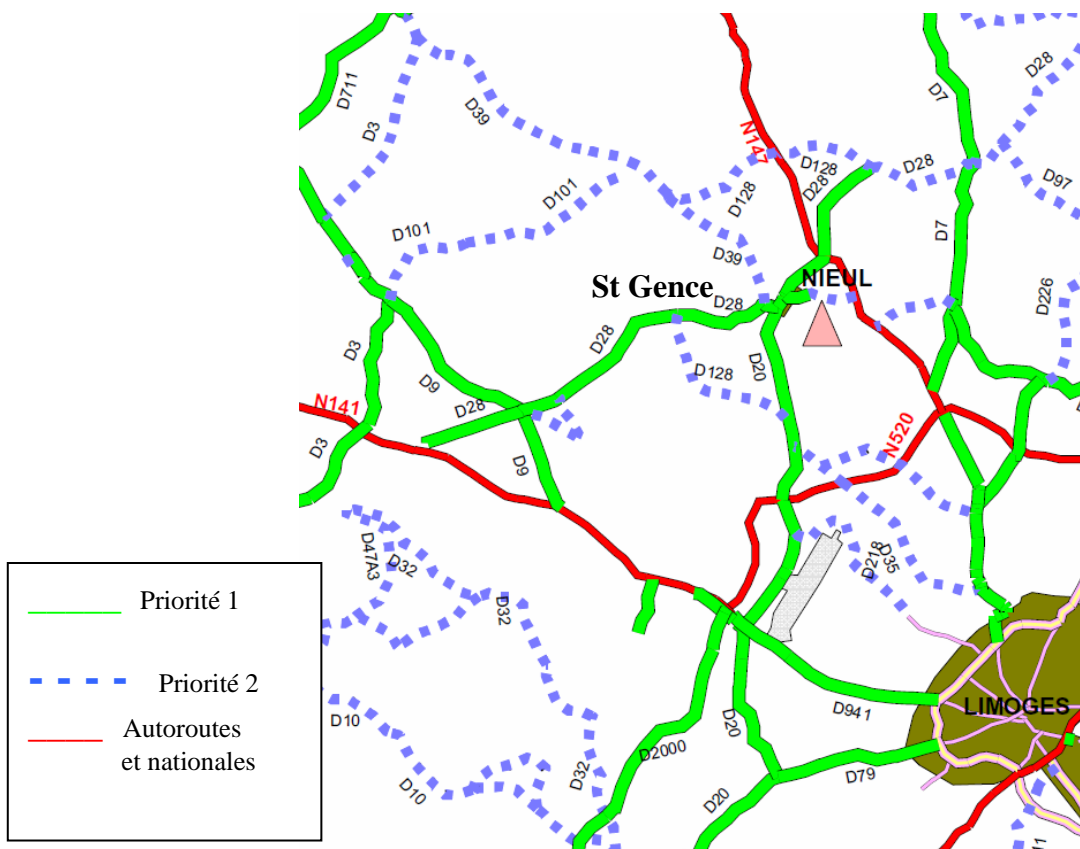
La catégorie 1 est traitée prioritairement avec les camions et saleuses dès 5h00 du matin (sauf phénomène météorologique exceptionnel) et jusqu'à 20h00.

Le réseau de catégorie 1 est lui-même découpé en « priorité 1 » et « priorité 2 ».

**Pour Saint-Gence : Priorité 1 = D 28 - Priorité 2 = D 128** (voir plan ci-après)

### Catégorie 2

Le reste du réseau classé en catégorie 2 est traité lorsque les moyens peuvent y être affectés. Contrairement à la catégorie 1, il ne bénéficie pas d'intervention précurative.



SAINT-GENCE

## Construire et rénover pour mieux loger



**11 LOGEMENTS.** De nombreuses personnalités étaient présentes lors de la réception des onze logements, construits ou rénovés, par l'OPHLM.

L'office public de l'habitat à loyer modéré (OPHLM) de Limoges-Métropole vient de réceptionner quatre logements et l'amélioration de sept autres.

Cette opération, débutée en mai 2007, comprend d'une part la réhabilitation d'une maison d'habitation et de trois granges permettant la création de sept logements, et d'autre part la construction atteinte de quatre logements neufs.

**Énergie et environnement.** La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à Bernard Malabre, architecte, secondé par les bureaux "Alpes Contrôle" pour la mission de contrôle technique et Qualicon-sult pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé.

Ces logements labellisés Qualitel de Cerqual satisfont aux plus récentes exigences en matière de performances énergétiques et environnementales.

Les bâtiments sont en pierre semi-apparente (pour la partie ancienne) et enduit gratté (pour la construction neuve) avec un bardage bois au-dessus de certaines entrées, avec une toiture tuile et un chauffage collectif au fioul. De petits parkings sont réalisés à l'arrière du bâtiment.

**1.250.000 euros**

Douze entreprises ont travaillé à la réalisation de ce chantier. Le montant

prévisionnel de l'opération se monte à 1.248.633 euros TTC financée grâce aux subventions de l'ANRU, État, y compris défiscalisation, conseil régional, conseil général, communauté d'agglomération, CIL HORIZON, Habitat 1%, Caisse des dépôts et consignations, commune de Saint-Gence et OPHLM.

À la réception on notait la présence d'Alain Rodet, député-maire de Limoges, Alain Delhoume, maire de Saint-Gence, Didier Rateau, maire de Peyrilhac, Nancette Mazière, conseillère générale et maire de Veyrac, les élus, les responsables de l'OPHLM et les entreprises. ■

Marcel Volade

### LA VISITE...

Ces bâtiments sont en R+1 (\*) sauf pour une maison qui sera en R+2 (T3). Dans la partie existante, les logements 1 T2, 5 T3 et 1 T4) sont en duplex avec les pièces de vie au rez-de-chaussée et la partie nuit à l'étage. Pour la partie neuve, il y a deux logements T2 en rez de chaussée et deux logements T2 à l'étage. Les logements sont traversants et orientés est-ouest. ■

(\*) R pour "rez-de-chaussée" le nombre d'étages.

SAINT-GENCE - PEYRILHAC - VEYRAC - SAINT-JOUVENT - NIEUL - CHAPTELAT

## Les "nounous" font cause commune pour vanter leur métier

À l'occasion de la quatrième journée nationale des assistantes maternelles, celles exerçant sur les communes du secteur (\*) ont proposé au public un après-midi convivial afin de découvrir les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier.

Ainsi, samedi dernier, les Relais assistantes maternelles (RAM) de Peyrilhac, Saint-Jouvent et Chamborêt ont organisé à la salle polyvalente de Saint-Gence une grande manifestation dont le premier mot d'ordre est la convivialité.

**Activités.** Au programme, le spectacle de Joëlle Pascal, "graines de poussière" adapté aux enfants jusqu'à 3 ans; un goûter avec de nombreux gâteaux confectionnés par les assistantes maternelles; des activités pour les enfants ont été mises en place, avec des ateliers de brico-



SALLE POLYVALENTE DE SAINT-GENCE. Assistantes maternelles, enfants et parents se sont retrouvés pour un après-midi convivial.

lage, coloriage, maquillage, pêche aux canards, mais aussi un espace d'éveil pour les nourrissons. Pour clore l'après-midi, un verre de l'amitié était servi.

**Information.** La CAE partenaire financier et soutien technique des RAM, était présente afin de proposer une information globale sur leurs missions et offrir aux personnes présentes

la possibilité de connaître leurs droits. Le public a pu également visionner un diaporama sur les activités proposées lors des animations de différents relais assistantes maternel-

les. Il a pu trouver aussi auprès des animatrices de RAM des informations et de la documentation sur le statut des assistantes maternelles, la convention collective qui régit cette

profession, la négociation du contrat de travail... Les listes des assistantes maternelles du secteur avec leurs disponibilités étaient mises à disposition des parents (futurs employeurs).

### Une profession d'avenir...

Les personnes intéressées par ce métier ont pu connaître les démarches à accomplir pour devenir assistante maternelle agréée par le conseil général. Une précision, c'est une profession d'avenir, car elles manquent déjà et manqueront encore plus dans les années à venir. ■

Marcel Volade

**Contacts.** RAM de Saint-Jouvent, 05 55 00 55 50; RAM de Chamborêt, 05 55 43 27 69; RAM de Peyrilhac, 05 55 04 25 36.

(\*) Peyrilhac, Saint-Gence, Veyrac, Saint-Jouvent, Nieul, Chaptelat, mais aussi Le Bois, Chamborêt, Nantiat, Thouzon et Vauxy.

Avis aux correspondants des associations communales :

Si vous en avez la possibilité, pensez à utiliser l'adresse électronique de la commune : [mairie.saintgence@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintgence@wanadoo.fr) pour transmettre vos contributions à publier dans le Bulletin Municipal.

Utilisez de préférence des formats courants (DOC, RTF, PDF) pour les éventuelles pièces jointes à votre courriel.

Merci d'avance.

# **LA VIE DE SAINT-GENCE**

Le bulletin municipal, pour éviter tout risque de dérives et ainsi que cela avait déjà été précisé dans le bulletin d'octobre 2006, se limite strictement à publier des informations d'associations de la commune qui ont des activités dans les domaines culturel, de loisirs, sportif ou social.

La Commission Information



# FOOT

## Débutants :

Cette équipe, composée d'environ 25 enfants âgés de 5 à 7 ans, représente les plus petits de l'école de foot. C'est une catégorie où il n'y a aucun enjeu de compétition. L'enfant apprend de façon ludique à évoluer balle au pied, au milieu d'un groupe de copains et de copines. Les entraînements se déroulent le samedi matin de 10 h 30 à 11 h 45. A noter que, lorsqu'il y a plateau le samedi après-midi, il n'y a pas

d'entraînement le matin.

En tant que responsable de cette équipe, je tiens à remercier Christine, Bruno ainsi que tous les parents pour leur dévouement et encouragements qu'ils promulguent tous les samedis et ce, par n'importe quel temps. Egalement un grand merci à Florence pour son café, ses crêpes, et son vin chaud.

## Poussins :

En début de saison, l'effectif s'est gonflé au fur et à mesure des entraînements de Christophe et Jean-Luc pour atteindre aujourd'hui 24 poussins. Le déroulement des plateaux s'effectue avec l'assiduité des joueurs et des parents. Merci aux papas qui ont pris la responsabilité des 2 équipes lors des matchs.

## Benjamins 1<sup>ère</sup> année :

C'est avec un effectif de 13 enfants que nous avons commencé le championnat « benjamins à 7 ». Les premiers matchs furent difficiles car il a fallu s'adapter à la durée des rencontres mais, grâce à l'entraînement de Stéphane, Loïc et Gilou, nous finissons 3<sup>ème</sup> de notre poule (3 victoires, 2 défaites). Un grand merci à notre arbitre Olivier.

A noter que dans le cadre des 10 ans du stade de France, un enfant de notre équipe, né le 12 Juillet 1998, a eu la joie d'être sélectionné par le district de la Haute-Vienne pour assister au match France-Uruguay.

Merci pour cette journée inoubliable.

## Benjamins 2<sup>ème</sup> année :

Cette équipe est encadrée par les mêmes éducateurs depuis deux ans. C'est un groupe où règne une parfaite entente et une excellente ambiance ; Cela se traduit par de bons résultats : premier de sa poule en "promotion", qui lui assurent la montée en "excellence" pour la deuxième partie du championnat.

Cette équipe est encadrée par Jean Luc CATALIFAUD et Francis COINDEAU.

## Moins de 13 ans :

Avec un effectif réduit, nous avons fait une entente avec Landouge. Les entraînements du mercredi, grâce à Didier, ont lieu à Veyrac et le vendredi à Landouge.

Les garçons sont toujours motivés et se sont bien intégrés avec les joueurs de l'autre club. Actuellement 8<sup>ème</sup> de leur poule qui compte 10 équipes, ils se font toujours autant plaisir sur le terrain face à des équipes plus expérimentées.

# Club des aînés

*Encore une année écoulée et nous revoilà pour faire le bilan des actions de notre club.*

*Trois voyages ont été organisés :*

- *le 29 avril 2008, en direction de Chauvigny et d'Angles-sur-Anglin où nous avons pu admirer de superbes dentelles (31 personnes ont participé) ;*
- *le 18 septembre, la sortie à « Atur » a attiré 36 personnes ;*
- *et le 1<sup>er</sup> décembre, 46 personnes prendront la direction du célèbre cabaret « L'Ange Bleu ».*

*Deux repas ont aussi réuni les fins gourmets, heureux de se retrouver entre amis ou connaissances :*

- *le petit salé, le 22 mai (60 convives) ;*
- *le repas du 4 octobre (64 convives).*

*Notre kermesse, fin août, reste toujours notre grande fête. Le dimanche après-midi animé par le dynamique groupe « Les Réjauvits » et le bal, ouvert à tous, qui a suivi, ont connu un succès sans précédent.*

*Nous regrettons par contre, que notre loto du 5 octobre, n'ait pas rassemblé plus de joueurs, les lots étaient pourtant de bonne valeur. Pour le maintenir, il faudrait à l'avenir qu'il attire plus de monde.*

*Venez donc nombreux, adhérents du club ou non à cet après-midi récréatif qui rompt la solitude de certains et les habitudes parfois monotones des autres.*

*Un petit groupe de beloteurs se réunit un mardi sur deux. Nous accueillons tout idée pour la pratique, ces mêmes jours, d'autres jeux (monopoly, dominos, scrabble, échecs ...).*

*Toute personne intéressée peut se manifester auprès de la présidente.*

*En espérant que 2009 amènera plus d'adhérents à l'association et plus de participants aux activités proposées, tous les membres du club, vous souhaitent de joyeuses fêtes et une très bonne santé et année 2009.*



Mairie  
4, Place de l'Eglise  
87510 SAINT GENCE

*La nouvelle saison de danse a débuté, et 36 élèves se retrouvent autour du professeur, Pascale JOULIN.*

*Comme les années précédentes, les cours répartis en 5 groupes, ont lieu dans la salle polyvalente les mardis de 16 h 40 à 21 h 45.*

*Si votre enfant (à partir de 4 ans) souhaite intégrer les cours de danse, n'hésitez pas à nous contacter.*

*Pour toute information complémentaire, les membres du bureau sont à votre disposition :*

<i>Présidente :</i>	<i>Laëtitia SCHMIDT</i>	<i>05.55.39.60.90</i>
<i>Vice-président :</i>	<i>Thierry FOURNIER</i>	<i>05.55.75.85.39</i>
<i>Trésorière :</i>	<i>Céline DURNEY</i>	<i>05.55.08.05.94</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Nathalie POULIDOR</i>	<i>05.55.08.07.52</i>

*Nous vous rappelons que toutes les personnes qui souhaitent participer à la vie de l'association en tant que membres actifs sont les bienvenues et peuvent contacter l'un des membres du bureau.*

**EN K'DANSE VOUS SOUHAITE SES MEILLEURS VŒUX  
POUR LA NOUVELLE ANNEE 2009 !**



L'association s'est réunie le 22 octobre 2008 pour son Assemblée Générale dans le but d'élire un nouveau bureau, dont voici les nouveaux membres.

**Président :** Laurent MADRANGE  
**Vice Présidentes :** Aurore VAUZELLE et Patricia CHAUVINEAU  
**Trésorier :** Thierry LACHAISE  
**Trésorière adjointe :** Corinne GRIZON  
**Secrétaire :** Stéphanie CHAMINADE  
**Secrétaire Adjointe :** Laëtitia MARCHAND

Le nouveau bureau remercie Mme Bernadette De Angeli et toute son équipe pour le travail effectué au sein de l'association.



Nous avons organisé le loto le 22 novembre 2008, qui encore une fois a connu un grand succès.

Nous remercions les nombreux participants et les généreux donateurs de lots. C'est essentiellement grâce aux bénéfices réalisés que nous pouvons soutenir les actions de l'école (sorties, spectacles, achats divers...)

***Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour le bal masqué du 07 février 2009.***



***Toute l'équipe de SGaPE vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2009.***



**LE GYM CLUB DE ST GENCE  
REMERCIE TOUS LES ADHERENTS ET  
ADHERENTES POUR LEUR PARTICIPATION ET  
VOUS SOUHAITE POUR 2009**



**DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE**

**MEILLEURS VOEUX A TOUS**



**Nous espérons que d'autres personnes  
seront désireuses de nous rejoindre.**

**Les cours sont ouverts à tous.**

**- Les lundis de 20 h 30 à 21 h 30**

**et**

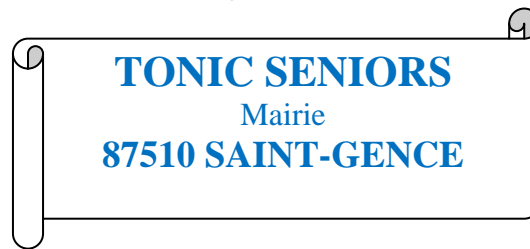
**- Les jeudis de 20 h à 21 h**

**Pour tous renseignements**

**vous pouvez contacter le 05 55 75 89 12**



## Fédération Française de la Retraite Sportive



Récemment, l'Association « TONIC SENIORS » a fait une réunion d'information sur ses activités actuelles et futures destinées à ses adhérents et aux personnes extérieures à la structure.

« TONIC SENIORS » adhère à la Fédération Française de la Retraite Sportive. Cette Fédération regroupe sur la Haute-Vienne 10 clubs au sein d'un comité, le CODERS, qui compte 900 adhérents. La politique de la Fédération est de former des animateurs qui auront pour mission d'animer gratuitement les clubs dans les différentes activités sportives, ludiques ou de détente.

L'Association de Saint-Gence a démarré officiellement en Septembre. L'activité « danses du monde », avec notamment la « country », se déroule les jeudis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30 à la salle polyvalente. Elle est animée par Christine MANEUF. Un groupe de 24 personnes est constitué essentiellement de débutants. Tout se passe dans la bonne humeur. Il est possible et souhaitable d'accueillir de nouveaux danseurs, notamment des hommes.

« TONIC SENIORS », dans le cadre du CODERS, a constitué des groupes pratiquant l'aquagym et le tir à l'arc. Ces activités ont lieu à Limoges à des créneaux horaires fixes.

Un groupe est intéressé par la randonnée pédestre. Actuellement, il randonne avec l'équipe de Nieul qui dispose d'une animatrice. Les randonnées se déroulent les vendredis après-midi. Le lieu de rendez-vous est fixé sur le parking des HLM de Nieul à 14 heures. Les parcours de randonnée font de 9 à 11 km et durent 2 h 30 à 3 h.

Le groupe de Saint-Gence s'associera de temps en temps à des clubs de randonnée de Limoges, lorsque les itinéraires sont programmés sur la partie ouest de Limoges ou pour des itinéraires à vocation « balades », sur 5 à 6 km prévus dans Limoges (les bords de Vienne notamment).

Toutes les personnes intéressées par les activités de « TONIC SENIORS » peuvent joindre les responsables de l'Association pour plus d'information.

- Jean Paul GADAUD tél. 05 55 75 88 85
- Nicole DANDRIEUX tél. 05 55 75 88 74
- Ginette BESSAGUET tél. 05 55 75 81 87



**JOYEUX NOEL**

*Et*

**MEILLEURS VŒUX POUR 2009**





# SAINT- GENCE ATHLE

L'assemblée générale du club Saint-Gence Athlé s'est tenue le 21 octobre 2008.  
Lors de cette réunion, il a été procédé à l'élection du bureau.

## Le bureau saison 2008 - 2009

Président : **Jean -Philippe BATHIAS**

Secrétaire : **Laurent MADRANGE**

Trésorière : **Marie -Paule BOISMORAND**

Responsable sponsor : **Julien HILDERALD**

Animateur site internet: **Laurent MADRANGE** (<http://saintgence.athle.free.fr/>)



**Entraîneurs : Jean -Philippe BATHIAS - Jean -Pierre ROUSSEAU - Fabrice CHAUVINEAU - Patrick DOUDET – Arnaud MARCHAND – Mélissa BATHIAS – Alex LEMARCHAND.**

**Entraînements** : Mardi : 17 h 30 à 19 h 00

Samedi : 14 h 30 à 16 h 00 au stade de Saint Gence

Cette année il y a une quarantaine d'enfants au club et une dizaine d'adultes.

Très bon début de saison pour Saint-Gence Athlé avec une participation de nombreux enfants motivés à chaque compétition.



**Félicitation à tout le monde !**

Les Compétitions et les entraînements se déroulent toujours dans une très bonne ambiance.

**Pour plus d'informations contacter :**

**Jean -Philippe BATHIAS** au 05-55-03-57-74 ou

**Laurent MADRANGE** au 05-55-08-08-50.



**Le Club Saint-Gence Athlé vous souhaite  
de bonnes fêtes de fin d'année  
et vous présente  
tous ses meilleurs vœux pour 2009.**



## Un début de saison difficile

Pour sa 4<sup>ème</sup> saison, l'Essage est parvenu à maintenir ses effectifs au niveau des années précédentes avec 31 adhérents dont 11 féminines et 17 jeunes licenciés de moins de 15 ans.

12 licenciés sont engagés dans les différentes compétitions (championnat par équipe, championnat jeunes et critérium individuel) et les 19 autres pratiquent le tennis de table en loisirs.

Malgré des matchs disputés et dans des championnats relevés, le début de saison de l'Essage s'avère plutôt délicat.

### Championnat par équipes : (Bilan à mi-championnat)

En 2<sup>ème</sup> division départementale, l'Essage 1 avec 6 défaites ne pourra sans doute pas éviter la relégation mais le challenge sera de remonter dès la 2<sup>ème</sup> phase.

En 3<sup>ème</sup> division départementale, l'Essage 2 composé de jeunes du club a accroché sa 1<sup>ère</sup> victoire après 5 défaites et espère encore se maintenir avec un dernier match à sa portée.

### Championnat jeunes :

Après une première journée reportée en novembre, les jeunes du club débiteront leur championnat le 7 décembre.

Le club vous informe qu'il a désormais un site internet que nous vous invitons à aller visiter:

<http://pagesperso-orange.fr/ESSAGE>

L'Essage souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année aux habitants de la commune.



## CHORALE MELODIA

L'Assemblée générale de la chorale MELODIA s'est tenue le 21 Octobre 2008  
à la salle des associations.

La composition du bureau pour l'année 2008-2009 est la suivante :

**Présidente d'Honneur** : Mme Claude RUIZ (Chef de Chœur).

**Présidente** : Mme Marie-Hélène BLAIS.

**Vice-Présidente** : Mme Annie FRUGIER.

**Secrétaire** : Mme Isabelle MADRANGE.

**Secrétaire adjointe** : Melle Béatrice PEYMIRAT.

**Trésorière** : Mme Janine MERIGAUD.

**Trésorier adjoint** : M. Pierre VIRONDEAU.



**Membres du bureau** : M. Joël BESSAGUET, M. Michel BLANCHARD, M. Claude CHOCHOIS,  
M. Christian ROUSSY, Mme Dany VILLEGGER Mme Bernadette VIRONDEAU.

La chorale MELODIA répète :  
tous les mardis soirs à 20 h 15 à la salle des associations de SAINT-GENCE.

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :**

Claude RUIZ (Chef de Chœur) : 05-55-08-08-49

Marie-Hélène BLAIS (Présidente) : 05-55-75-86-22



### Dates des prochains concerts :



- **14 Décembre 2008 à 15h30 Eglise de SAINT-GENCE pour le concert de Noël.**
- **19 Décembre 2008 à 20h30 Eglise de LANDOUGE pour le concert de Noël.**
- **14 Mars 2009 Concert à SAINT-JOUVENT.**



*La chorale MELODIA vous souhaite  
de bonnes fêtes de fin d'année  
et vous présente  
tous ses meilleurs vœux pour 2009.*

